

## ÉDUCATION. Agents des collèges : la lutte continue, malgré le vote

Le conseil départemental est resté sourd aux revendications des agents techniques d'entretien et de cantine des 116 collèges du département, qui avaient multiplié les arrêts de travail dans la dernière période.

Drôle de cadeau de Noël. Le conseil départemental a voté le 22 décembre leur transfert dans une Société d'économie mixte à opération unique (Semop), une société anonyme dans laquelle la collectivité sera minoritaire. À terme se profile, selon l'inter-syndicale, le bradage du statut puisque les nouvelles embauches relèveraient du droit privé. Le transfert pourrait intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Les parents solidaires

Le conseil départemental a vendu ce transfert aux familles comme « une mesure d'équité », en raison de la disparité des tarifs de cantine actuellement appliqués. Les fédérations de parents d'élèves n'ont pas été sensibles à cet argument : elles se sont rangées au côté des agents, au nom de la défense du service public. « Nous savons que la présence des adultes dans les collèges va encore



Le jour du vote, à Versailles. (Photo Florie Cédolin, Les Nouvelles de Versailles)

diminuer », confiait ainsi le responsable d'une association de parents d'élèves du collège des Plaisances, à Mantes-la-Ville.

Le jour du vote, une manifestation d'agents a eu lieu à Versailles entre la place d'Armes et le conseil départemental. Reçue par Cécile Dumoulin, la

vice-présidente du conseil départemental chargée des collèges, une délégation a obtenu une « promesse » : « Le cahier des charges (de la nouvelle société) sera rédigé de telle façon à protéger les conditions de travail », a expliqué le délégué CGT Tristan Fournet, cité par les

Nouvelles de Versailles.

Les organisations syndicales restent « mobilisées » : il reste un an, font-elles valoir, pour faire revenir sur son vote le conseil départemental.

C.C.